

**ENVOI PLACE**

Service d'infrastructure de la Défense  
Etablissement du Service d'infrastructure  
de la Défense de Lyon

Unité de soutien de l'infrastructure de la défense  
de LYON

Affaire suivie par : SACE COCHINARD  
Tél. : 04 37 27 29 79  
Mail : christine.cochinard@intradef.gouv.fr

**OBJET** : CHABEUIL (26) – BASE GENERAL CANNET – Fourniture et pose' d'un système de détection et d'extinction incendie  
PROJET USID LVV 21 037

**PIECES JOINTES** : Descriptif des besoins

Le directeur de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon (unité de soutien de l'infrastructure de la défense de Lyon) projette de passer le marché de fournitures courantes et services en objet, selon la procédure adaptée prévue par les articles L. 2120-1, L.2122-1 et R. 2122-8 du code la commande publique.

Vous trouverez en pièce jointe un descriptif du besoin nécessaire à l'établissement de votre proposition.

La visite des lieux est facultative. Pour cela, il convient de prendre rendez-vous auprès du major CHOMIS – 04 75 79 77 60 – Courriel : [laurent.chomis@intradef.gouv.fr](mailto:laurent.chomis@intradef.gouv.fr)

Si ce projet vous intéresse, je vous demande de me faire parvenir votre offre **avant le 28/10/2021 à 16h00, délai de rigueur, EXCLUSIVEMENT** sur le site PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr> (référence USID-LVV-21-037).

Le délai de validité de votre proposition est de 6 mois à compter de la date de remise des offres fixée supra.

La présente demande de devis vaut règlement de consultation.

Le présent marché sera régi par :

- le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux approuvé par arrêté du 30 mars 2021.
- le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés fournitures courantes et services approuvé par arrêté du 30 mars 2021.
- le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de prestations intellectuelles approuvé par arrêté du 30 mars 2021.

Le prix du marché est forfaitaire. Les prix sont fermes.

Le critère unique de jugement des offres sera le prix.

Le représentant de l'acheteur public se réserve la possibilité de négocier les conditions du marché avec tous les candidats ayant remis une offre. Il pourra néanmoins attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

L'Ingénieur en chef de 2<sup>ème</sup> classe Frédéric COQUEL  
Représentant du pouvoir adjudicateur par délégation